



CHÂTEAU DE VERSAILLES



« LE THÉÂTRE À VERSAILLES », UN PROJET CULTUREL DU CHÂTEAU DE VERSAILLES ET DU SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DES YVELINES

Versailles, le 5 octobre 2017
Communiqué de presse

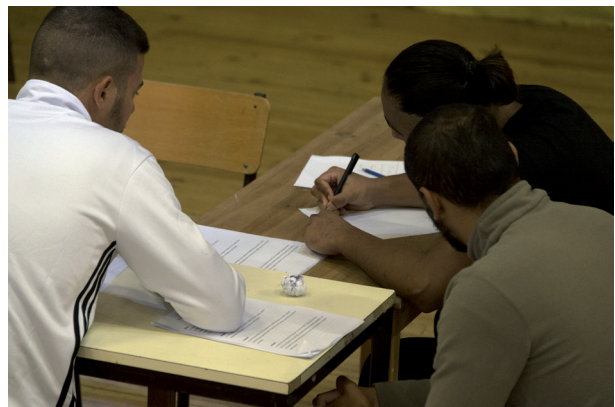
Depuis le mois d'avril 2017 et jusqu'à la fin de l'année 2018, des personnes détenues du centre pénitentiaire de Bois d'Arcy, de la maison d'arrêt pour femmes de Versailles et de la maison centrale de Poissy participent à un ambitieux projet culturel autour de la création théâtrale. Accompagnés par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines (SPIP 78), par des intervenants de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles et par des artisans d'art, les participants créent intégralement une pièce de théâtre. À la fin de l'année 2018, ils interpréteront leur production artistique au sein du château de Versailles.

ATELIERS D'ÉCRITURE ET DE PRATIQUE THÉÂTRALE

La compagnie L'Art Éclair anime les ateliers d'écriture et de pratique théâtrale. « Nous travaillons dans les marges. Nous œuvrons dans des « zones sensibles », à l'écoute de cœurs vibrants dissimulés par l'exclusion, à leurs rythmes. C'est notre choix, notre inspiration, notre chant. Nous envisageons le théâtre comme la gare de triage d'une humanité en marche : croisements d'émotions, d'ouverture de sens nouveaux, de mots posés sur des réalités ignorées du grand public. » déclare Olivier Brunhes, le metteur en scène de la compagnie.

CONCEPTION DES COSTUMES ET ACCESSOIRES

L'atelier du Bégonia d'or dirigé par la maîtresse d'art, Sylvie Deschamps guidera la confection des accessoires et des costumes. Atelier d'excellence spécialisé en broderie or, son savoir-faire est recherché en haute horlogerie, haute joaillerie, design, création plastique, décoration intérieure, restauration de broderie or... Pour l'atelier, l'exigence inhérente à son statut de maîtresse d'art va de pair avec son engagement pour la formation des personnes détenues.



Atelier d'écriture à Bois d'Arcy - septembre 2017 © EPV, Didier Saulier

CRÉATION DES DÉCORS

Les techniciens d'art du château de Versailles menés par Jean-Paul Gousset, directeur technique du Théâtre de la Reine, s'occuperont des ateliers de création des décors. Le château de Versailles a encore aujourd'hui deux salles de spectacle, l'Opéra royal et le Théâtre de la Reine. Ce dernier, inauguré en 1780, est aujourd'hui l'un des seuls théâtres au monde à avoir conservé intacte la plus grande partie de sa machinerie d'origine ainsi que des décors datant du XVIII^e siècle.

CONTACTS PRESSE

Château de Versailles
Hélène Dalifard, Aurélie Gevrey, Elsa Martin, Violaine Solari
+33 (0)1 30 83 75 21
presse@chateauversailles.fr

Ministère de la justice - Direction de l'administration pénitentiaire
Eymeric Sudreau
+33 (0)1 70 22 80 28
Eymeric.Sudreau@justice.gouv.fr

CE PROJET EST RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN DE :

TERREVENT
FONDATION

Fondation
THIERRY VELUT
Sous l'égide de la Fondation de France

LES ACTIVITÉS CULTURELLES EN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

Les personnes détenues, bien que privées de liberté, font partie intégrante de notre société. Entretenir ce lien avec le monde extérieur, voire le renforcer, est l'une des missions confiées à l'administration pénitentiaire. La programmation d'actions culturelles en milieu carcéral revêt, de ce point de vue, une importance particulière au sens où l'art et la culture incitent à l'ouverture à soi-même et aux autres, créent des espaces de dialogue et enseignent à douter tout en donnant des clefs de compréhension du monde.

Chaque année, des dizaines de projets investissant une grande diversité de champs artistiques sont ainsi organisés dans l'ensemble des établissements franciliens, avec le concours de partenaires de grande qualité, qu'il s'agisse d'institutions prestigieuses, d'artistes indépendants ou d'associations de quartier. Tous contribuent à signifier aux personnes détenues que l'art les concerne, que les lieux de culture leur sont ouverts et que l'acte de création, comme celui d'assister à un spectacle, peut rendre fierté, confiance et sentiment d'appartenance à une collectivité.

Le parcours culturel d'insertion mis en place par le SPIP des Yvelines et la DISP de Paris

Le SPIP propose des projets culturels dans chaque établissement pénitentiaire des Yvelines. Il associe le concours de nombreux partenaires artistiques du département ou en région francilienne (le festival Blues-sur-Seine, le Musée Carnavalet, le Collectif 12 du mantois, la scène musicale conventionnée de La Barbacane, le théâtre de l'Onde à Vélizy, le Musée du Louvre, l'Institut du Monde Arabe, le musée du Quai Branly etc.). Ces actions s'inscrivent dans les missions de prévention de la récidive et de réinsertion confiées à l'administration pénitentiaire.

La collaboration avec le château de Versailles a débuté, assez naturellement, avec la maison d'arrêt de Versailles (ateliers de création, conférences, sortie culturelle dans les jardins) puis au centre pénitentiaire de Bois d'Arcy. Ce partenariat est aujourd'hui mis à l'honneur par la réalisation de ce projet au sein des trois établissements du département.

Il fait l'objet d'une convention partenariale pluripartite impliquant, notamment, la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, dans le cadre de la politique culturelle que cette dernière promeut à destination de l'ensemble des personnes incarcérées sur le territoire francilien.



Le Théâtre de la Reine © EPV, Thomas Garnier

L'action du château de Versailles à destination des personnes détenues

Depuis 1986, le ministère de la Culture et le ministère de la Justice conduisent une politique commune à destination des personnes placées sous main de justice. Dans ce cadre le château de Versailles et l'administration pénitentiaire ont établi un protocole en 2011 pour favoriser l'égal accès de tous à la culture qui a été reconduit en 2015 pour une durée de quatre ans. Ce protocole permet au château de Versailles de mener des actions à destination des personnes placées sous main de justice par le biais d'intervention dans les centres pénitentiaires ou par le don de ressources pédagogiques.

Depuis 2011, le château de Versailles a mis en place des partenariats plus spécifiques avec les établissements pénitentiaires de Versailles, Meaux, Fresnes ou encore celui pour mineurs de Porcheville. Ces partenariats proposent aux personnes détenues des cycles d'animations leur permettant de découvrir ou re-découvrir le château de Versailles à travers des thèmes divers tels que la vie de cour ou encore les métiers d'art.

Enfin, chaque année, le château de Versailles accueille une soixantaine de personnes placées sous main de justice en milieu ouvert dans le cadre de mesures de travail d'intérêt général, dans les jardins de Trianon.